



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement -**

Rouen, le **26 MAI 2025**

Suivi ICPE

Affaire suivie par Emilie LEMARÉCHAL
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.53.86
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr

REF : 20250415_VI_EMCF-LPP_Cessation

- Levée de mise en demeure -

Madame, Monsieur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 15 avril 2025 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de LILLEBONNE.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général
Zoheir BOUAOUICHE

EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE

Usine de Lillebonne
BP 52
76330 PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE

cc : patricia.arnault@exxonmobil.com
alexandre.bailleux@exxonmobil.com
tony.godau@exxonmobil.com